



COMMUNIQUE

Qatar : un Etat de non droit pour les journalistes

Les autorités du Qatar ont tiré, à leur manière, les leçons du grave incident dénoncé par le SNJ-CGT suite à l'arrestation à Doha de trois journalistes - dont celui de *l'Humanité* et du *Monde* - en octobre dernier.

Nos trois confrères avaient eu l'audace de dénoncer les terribles conditions de vie et de travail des migrants chargés de construire les installations du Mondial de football dans ce pays du Golfe.

Pour éviter toute surprise du même genre, Doha impose désormais officiellement une liste impressionnante de conditions à remplir pour les journalistes désireux de se rendre au Qatar.

En clair, c'est un déni complet du droit d'informer, une atteinte grave à la liberté de circulation des professionnels de l'information dans un pays qui va accueillir des centaines de journalistes lors de la Coupe du Monde de football en 2022.

Qu'on en juge par quelques unes des conditions drastiques imposées aux medias. La liste in extenso est visible sur le site du Quai d'Orsay.

Les journalistes désireux de se faire accréditer, doivent fournir, entre autres documents officiels comme les photocopies couleurs et les scans de leurs passeports, leurs numéros et horaires de vol, la liste complète du matériel emporté (audio, vidéo, photo, SNG). Des emails ou des lettres officielles confirmant des prises de rendez-vous et des entretiens auprès de sociétés ou de personnalités au Qatar doivent être également joints au dossier.

Parmi les nombreux obstacles imposés aux journalistes figure notamment :

"Dans le cadre de ces déplacements, le journaliste devra se limiter à la couverture de l'événement pour lequel l'accès lui a été conféré et ne devra en aucun cas, sans autorisation préalable délivrée par la QNA, tourner d'autres sujets en extérieur ou interroger des résidents dans la rue".

Voilà qui est dit et qui constitue un avertissement sans frais aux journalistes trop curieux...

Pour le SNJ-CGT, il est temps d'en appeler avec la FIJ à la Fifa, à l'Onu aux gouvernements européens pour faire cesser ces diktats antinomiques des principes fondamentaux du droit à l'information.

Les investissements du Qatar en Occident dans le football, l'industrie du luxe ou dans les medias, ne peuvent suffire à s'acheter une image de marque en Occident.

Il faut exiger le retrait immédiat de ces conditions inadmissibles de couverture dans cet Etat de non droit pour les journalistes.

Montreuil le 04/12/2013

SNJ-CGT